



**Aix en Provence**

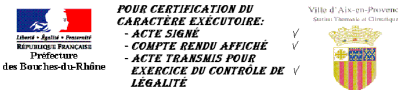
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2014-274**

**Séance publique du**

**29 septembre 2014**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140929-51788-DE-1-1_0
Date de signature : 30/09/2014
Date de réception : mardi 30 septembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : GRILLE PEDAGOGIQUE CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD**

Le 29 septembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 23/09/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN.

Secrétaire : S. DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation -  
Informatique et RRH  
Département Ressources et Relations  
Humaines

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 SEPTEMBRE 2014

-----

**Nomenclature : 4.1**

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

**RAPPORTEUR** : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

**CO-RAPPORTEUR(S)** : Mme JOISSAINS Sophie

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : GRILLE PEDAGOGIQUE CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente délibération est destinée à la présentation de la grille pédagogique du Conservatoire de musique et de danse Darius Milhaud pour l'année scolaire 2014-2015.

**1/ le projet d'établissement :**

Les missions du Conservatoire sont multiples, s'appuyant sur des méthodes conformes au schéma d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture, et s'efforçant de prendre en compte les plus récentes conceptions dans ce domaine, se voulant à la fois généreuses et exigeantes :

- favoriser l'éveil des enfants à la musique et à la danse, développer une pratique musicale et chorégraphique vivante, afin de contribuer efficacement à l'éclosion de vocations professionnelles ou à la formation d'amateurs,
- constituer, en collaboration avec tous les autres organismes compétents, un noyau dynamique de la vie musicale et chorégraphique locale dans les domaines de la diffusion et de la création,
- être un véritable centre de ressources pour la Communauté du Pays d'Aix, en facilitant les échanges pédagogiques entre les écoles de musique qui y sont rattachées.

Dans le cadre de son projet pédagogique, le Conservatoire Darius Milhaud a choisi de développer une offre la plus large possible, tant au niveau des disciplines dont il propose l'enseignement qu'en ce qui concerne les conditions d'accès (les tarifs d'inscription et de

scolarité sont aussi bas que possible, de façon à ne pas constituer un obstacle, et sont adaptés aux situations les plus difficiles par des systèmes d'exonération et de bourses).

Les disciplines enseignées sont très nombreuses et couvrent à peu près tout le champ des possibilités actuelles. L'accès à l'établissement se fait par voie de concours pour les étudiants non débutants, mais il est très ouvert pour ceux qui veulent tenter une première approche, y compris à l'âge adulte.

Le programme comprend des cycles d'études, des formules destinées à l'éveil et à l'initiation préalable au 1<sup>o</sup> cycle, des départements pédagogiques (formation et culture musicales, écriture, analyse, histoire de la musique, instruments polyphoniques etc.). Les orchestres et les chorales sont aussi un élément fondamental de la vie musicale ou chorégraphique dans la mesure où elle initie les élèves au travail en équipe en décloisonnant les pratiques.

Le projet de l'établissement intègre l'enseignement instrumental, les pratiques collectives, l'enseignement théâtral, la formation et la culture musicale, l'enseignement chorégraphique et les cycles d'études.

## 2/ les dotations pour l'année 2014-2015

L'augmentation globale est estimée à 1.2 % entre le budget consommé de 2013-2014 et la dotation 2014-2015. Les trois facteurs conjugués à mettre en évidence sont :

- l'augmentation mécanique des salaires moyens avec le GVT (glissement vieillesse technicité),
- le délai de carence avant le déclenchement d'un remplacement s'effectue en dessous de 8 jours francs d'absence de l'agent titulaire du poste, afin de respecter l'enveloppe budgétaire allouée. Cette disposition a aussi pour conséquence de faire baisser la masse salariale.
- la configuration du Conservatoire à rayonnement départemental qui permet désormais de proposer des activités dans un espace de 7000 m<sup>2</sup>.

## GRILLE PEDAGOGIQUE 2014-2015 : CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD

		Dotation 2012-13	Consommé 2012-13	Ecart (*) 2012- 2013	Dotation 2013-14	Consommé 2013-14	Ecart 2013-14	Proposition dotation 2014-15
NON- ENSEIGNANTS	T	738 491	748 364	9 873	761 997	724 951	-37 046	733 650
	NT	4 973	51 229	46 256	51 502	85 952	34 450	86 378
	ST	743 464	799 593	56 129	813 499	810 903	-2 596	820 634
ENSEIGNANTS	T	2 709 502	2 717 305	7 803	2 755 705	2 852 977	92 272	2 887 213
	NT	428 789	366 553	-62 236	398 607	410 513	11 906	415 439
	ST	3 138 291	3 083 858	-54 433	3 154 312	3 263 490	109 178	3 302 652
<b>Jurys de concours</b>		<b>62 946</b>	<b>15 313</b>	<b>-47 633</b>	<b>8 835</b>	<b>123 970</b>	<b>115 135</b>	<b>125 458</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 944 701</b>	<b>3 898 764</b>	<b>-45 937</b>	<b>3 976 646</b>	<b>4 198 363</b>	<b>221 717</b>	<b>4 248 743</b>

T : Titulaire – NT : non-titulaires – ST : sous-total

(\*) : les signes positifs expriment un besoin de budget supplémentaire et les négatifs une économie budgétaire.

Compte tenu de tous ces éléments, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir décider :

- la reconduction des crédits nécessaires au financement des postes des personnels non-enseignants titulaires et non-titulaires du 1<sup>o</sup> septembre 2014 et au 31 août 2015 pour un coût de **820.634 €** (huit cent vingt mille six cent trente quatre euros),

- la reconduction des crédits nécessaires au financement des postes d'enseignants titulaires du 1<sup>o</sup> septembre 2014 et au 31 août 2015 pour un coût de **2.887.213 €** (deux millions huit cent quatre vingt sept mille deux cent treize euros),
- la reconduction des crédits nécessaires au financement des postes d'enseignants non-titulaires du 1<sup>o</sup> septembre 2014 et au 31 août 2015 pour un coût de **415 439 €** (quatre cent quinze mille quatre cent trente neuf euros),
- la reconduction de l'enveloppe permettant l'organisation des jurys de concours du 1<sup>o</sup> septembre 2014 et au 31 août 2015 pour un coût de **125 458 €** (cent vingt cinq mille quatre cent cinquante huit euros),

Sachant que les dépenses visant à l'ensemble des opérations s'élèvent à **4.248.743 €** (quatre millions deux cent quarante huit mille sept cent quarante trois) toutes charges comprises pour l'année scolaire 2014-2015, réparties comme suit :

- du 1 septembre 2014 au 31 décembre 2014 pour un montant de **1.416.247 €** (un million quatre cent seize mille deux cent quarante sept) au budget de la Ville Chapitre 923-1164131,
- du 1<sup>o</sup> janvier 2015 au 31 août 2015 pour un montant de **2.832.496 €** (**deux millions huit cent trente deux mille quatre cent quatre vingt seize**) à prévoir au budget primitif 2015

Présents et représentés	: 54
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/09/2014  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)